

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 08 Décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation
01/122020

Date d'affichage
01/12/2020

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir(s) :
Votants : 10

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1^{er} adjoint, Jean-Pierre THOMAS 2^{ème}
Mr Jean REBEROT 3^{ème} adjoint, ARRIBART Hervé, DERVEAU Dominique,
HENOT Valérie, JULHES Michel, LEMAIRE Alexandre, Alexandra THOMAS

Représentés :

Excusée : COURAU Sophie

Absent :

- Secrétaire de séance Mr Éric PICORE

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité ce compte rendu mais Mr JULHES refuse de le signer

Mutation de Monsieur HAUTION Guillaume

Monsieur Le Maire informe que la mutation de Monsieur HAUTION Guillaume a été acceptée par la Mairie de Pierrefonds. Il prendra ses fonctions le 4 Janvier 2020

LOGEMENT ECOLES

Mr le Maire et les membres du conseil vont visiter le logement de l'école.

Après cette visite il est décidé de faire des devis pour la remise en état de ce logement.

TRAVAUX SANITAIRES ECOLE

Le Maire informe que les lavabos et la robinetterie de l'école sont trop vétustes il a demandé un devis :

Mention et Rabozzi	HT	2908.59 €	TTC	3490.31 €
--------------------	----	-----------	-----	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité ces travaux pour la somme de 3490.31 € TTC

ELAGAGE DU TERRAIN DE SPORT

Le Maire informe qu'il faudrait tailler les arbres surplombant le terrain de sport afin de pouvoir installer le nouveau part ballons

Devis Société Organique	HT	800.00 €	TTC	960.00 €
-------------------------	----	----------	-----	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de faire tailler ces arbres par la société Organique

AGRANDISSEMENT DU LOCAL COMMUNAL

Le Maire a réfléchi concernant le projet d'agrandissement du local communal. Il propose une nouvelle solution de faire l'agrandissement sur l'arrière du bâtiment, sachant qu'il y a un linteau sur toute la longueur derrière et donc nous pouvons faire une grande porte et qu'un bâtiment existe déjà il faut l'agrandir et le fermer sur tous les côtés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de retenir cette solution et demande à Mr le Maire de faire des devis

AIRE DE JEUX

Le Maire informe qu'il s'est renseigné pour Le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants.

DEVIS société Récré Action	HT	27 908.54 €	TTC	33 490.25 €
DEVIS Société Distri Buggy	HT	25 192.64 €	TTC	30 231.17 €
Avec espace fitness	HT	31 398.64 €	TTC	37 678.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approfondir ce projet en commission des travaux

MAISON DE MR BOURDON

Mr Le Maire demande de décider ce que nous envisageons pour la maison des Frères Bourdon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de vendre la maison mise à prix de 150.000 € et de la mettre dans trois agences immobilières : Pierrefonds (Pierrefonds immobilier) et demande au maire de prendre une agence sur Villers-Cotterêts, et Crépy En Valois de son choix.

LES CHEMINS RURAUX

Mr BILLARD est venu présenter à la commission le dossier des chemins ruraux le 5 Novembre 2020. Il rappelle qu'il n'a pas d'obligation par la commune d'entretenir ces chemins.

Concernant la Sente d'Angoulême, il est rappelé que cette sente est en plusieurs parties,

- une partie goudronnée jusqu'aux maisons
- une partie en herbe
- une partie privée (plusieurs propriétaires) sur cette partie, le passage est autorisé au bon vouloir des propriétaires.
- la partie goudronnée Sente de Chante pie

ANTENNE TELEPHONE MOBILE

Le Maire présente le dossier concernant le projet d'installation d'une antenne pour les téléphones mobiles. Nous avons reçu les plans du projet et la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain.

Concernant le terrain la parcelle la plus appropriée serait la AC-71 appartenant aux héritiers de Mme DESENLIS Irène.

Soit : ils vendent la parcelle à la commune ou la loue. Ils doivent en parler ensemble et nous informer de leur décision.

Le Conseil Municipal décide de revoir ce point au prochain conseil

POTEAUX D'INCENDIE

Le Maire informe que suite au contrôle des poteaux d'incendie, le poteau d'incendie au niveau du 12 rue de la Rouillie est défectueux il faut donc le remplacer

DEVIS Véolia	HT	1 555.00 €	TTC	1 866.00 €
--------------	----	------------	-----	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité ce devis de Véolia de 1866.00 € TTC

VIDEOPROTECTION

Le Maire informe qu'un programme de sécurisation est lancé pour l'installation de caméras sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public. Subventionné à 80 % maximum les dossiers doivent être déposés avant le 31 Janvier 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de faire une demande de devis sur ce dossier ainsi que la demande de subvention

TRAVAUX AMENAGEMENT DES FOSSES

Le Maire informe qu'il a reçu 2 devis

DEVIS Ets MASCITTI Nino

- Rue aux chevaux	Caniveau de fossés en béton	HT	24 225.00 €	TTC	29 070.00 €
- Fonds Boullang - Rue aux chevaux – Rue du Marais					
	Ou caniveau buses fermées	HT	14 380.00 €	TTC	17 256.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de caniveaux ouverts et le curage des fossés. Le maire fera la demande de subvention sur les caniveaux ouverts, le curage des fossés n'est pas subventionnable.

DELIBERATION 2020-12-01 : CHEMINS RURAUX

Le Maire rappelle que la dernière mise à jour de l'inventaire des chemins ruraux a été réalisé par l'Association Chemins du Nord Pas de calais -Picardie. Mr BILLARD est venu présenter et remettre cet inventaire à la commission le 05 Novembre 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux de Retheuil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le recensement des chemins ruraux de Retheuil listés et cartographiés

DELIBERATION 2020-12-02 MODIFICATION STATUTS DE LA CCRV COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Vu la délibération n°105/20 du 04 septembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Retz-en-Valois de modification des statuts ;

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;

Considérant la notification de la Communauté de communes en date du 18 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois faisant apparaître, conformément à la réglementation Eau et Assainissement comme compétences obligatoires.

PRÉCISE que les statuts sont annexés à la présente délibération dont ils font partie intégrante.

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

DELIBERATION 2020-12-03 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE TABARY ET RUE DU MARAIS

Monsieur Le Maire, indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer à notre demande des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécoms, Rue de Tabary et Rue du Marais

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à

289 564,21 € HT,

et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Moyenne Tension)	49 857,76 € HT
Réseau électrique (Basse Tension)	109 335,49 € HT
Matériel Eclairage public	33 928,10 € HT
Réseau Eclairage Public	46 554,66 € HT
Armoire de commande	2 269,94 € HT
Calculateur Astro	631,80 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau télécom	
- génie civil	40 927,33 € HT
- câblage cuivre	5 609,13 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à **147 590,25 € HT.**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,**
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune.**
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.**

DELIBERATION 2020-12-04 DISSOLUTION DU CCAS AU 31/12/2020

Le Maire informe que suite à la loi NOTRé, 2015-991, les communes de moins de 1500 habitants peuvent dissoudre leur CCAS

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020
- d'exercer directement cette compétence ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

DELIBERATION 2020-12-05 AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le maire informe que nous avons reçu deux chèques de remboursement de VILLERDIS concernant deux factures réglées deux fois

Soit 124.70 € et 231.45 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ces chèques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donne son accord pour l'encaissement des chèques de VILLERDIS de 124.70 € et 231.45 €

DELIBERATION 2020-12-06 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe que chaque année nous versons à Madame RASAMIMANANA Sylvie des indemnités de conseil et de budget. Cette année l'indemnité de conseil est supprimée il ne reste que l'indemnité de budget

soit : 30.49 € Brut

Le Maire demande l'accord pour verser ces indemnités en totalité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser cette indemnité 2020 en totalité à Mme RASAMIMANANA Sylvie

DELIBERATION 2020-12-07 DECISION MODIFICATIVE DM 2020-04

Le Maire demande d'effectuer la décision modificative suivante, afin de pouvoir passer les écritures de transfert des résultats eaux au service d'eau CCRV

Nous devons alimenter les comptes suivants :

	<u>articles</u>	<u>opé</u>	<u>Nature</u>	<u>montant</u>
Fonctionnement recettes	002		Résultat exploitation reporté	- 1 597.33
Fonctionnement recette	7788		Produits exceptionnels divers	+ 1 597.33
Investissement dépense	001	OPFI	Solde exécution de la section d'investissement	- 49 837.94
Investissement dépense	1068	OPFI	Excédents fonctionnement capitalisés	+ 49 837.94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte à l'unanimité la décision modificative n° 4 du budget commune

DELIBERATION 2020-12-08 ACTION SOCIALE

Le Maire informe que les communes doivent adhérer à une action sociale pour les agents
L'adhésion à certains organismes est coûteuse pour la commune, le Maire propose de mettre en place une aide sociale sous forme de bons d'achats pour les agents de la commune.

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place cette aide sociale.

Chaque agent recevra un bon d'achat de 200 €

DELIBERATION 2020-12-09 ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS CCRV REFECTION ET REPRISE VOIRIE RUE DE LA ROUILLEE ET CHEMIN DES PATIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à la Communauté de Communes Retz En Valois dans le cadre de :

Réfection et reprise de voirie Rue de la Rouillée et chemin du Patis

Le Conseil Communautaire, réuni le 27 Novembre 2020, a émis un avis favorable à la demande de fonds de concours par délibération n° 57B/20

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ le fonds de concours d'un montant de **4 000.00 €** accordé par la Communauté de Communes Retz En Valois pour

Réfection et reprise de voirie Rue de la Rouillée et chemin du Patis

DELIBERATION 2020-12-10 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 20200504 DELEGATION DE SIGNATURES DU MAIRE

Le Maire informe que suite à la demande de la Sous-préfecture nous devons refaire la délibération 2020 05 04 concernant la délégation de signatures du maire par le conseil municipal car celle-ci n'était pas conforme

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ d'annuler et remplacer la délibération 20200504

Et DONNE délégation au Maire pour toutes les compétences prévues au code général des collectivités territoriales (article L 2122-22)

DELIBERATION 2020-12-11 NOMINATION DELEGUES CLECT

Le Maire informe que la CCRV a créé une Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) et que nous devons nommer les délégués pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal à savoir le maire et son 1^{er} adjoint

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Nomme	Vincent SIODMAK	Titulaire
	Eric PICORÉ	Suppléant

DELIBERATION 2020-12-12 DEMANDE SUBVENTION APV AMENAGEMENT FOSSES

Suite au projet de travaux d'aménagement des fossés : Fonds Boullang – Rue aux Chevaux – Rue du Marais, le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande de subvention APV

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
VOIRIE AMENAGEMENT FOSSES	Fonds Boullang Rue aux Chevaux Rue du Marais	95 ml	29 070.00 €	24 225.00 €
SUBVENTION APV 100 € du ml soit : 95 ml x 100 € = 9500 € 60 % de 9500 €				5 700.00 €

s'engage :

- à affecter à ces travaux 18 525.00 Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

QUESTIONS DIVERSES

- Assainissement individuel

Le Maire informe que les subventions sont effectives pour :

Etude à la parcelle	50 %
Installation	6 000.00 €

Le Zonage est en cours de révision pour que tous les logements de la commune puissent en bénéficier.

- Méthanisation Saint Etienne Roylaie

Le Maire informe qu'une enquête publique devait avoir lieu, mais pour le moment le dossier est suspendu suite à un recours d'une association

- Travaux voirie Rue du Sautoir

Le Maire informe que les travaux de réfection de la voirie Rue du sautoir est en cours

Coût HT	19 800.00 € subventionné à 75%
---------	--------------------------------

- CCRV Mutualisation groupement d'achats

Le Maire informe qu'il s'est inscrit pour cette mutualisation pour

Nids de poule
Gravillonnage
Sel de déneigement

- Le recensement de la voirie est de 12 345 m

- Radar pédagogique cout 1370.00 € subventionné à 60 %

- Le maire informe qu'il a reçu les remerciements de La compagne de Mr LERCHE Patrice à l'occasion de son décès et Mr Philippe MESLEARD suite au décès de Mme MESLEARD, sa maman, ancienne institutrice

Fait et délibéré les, jour mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h55